

# Feu vert pour le droit d'auteur européen

## LE RÉSUMÉ

Le **Parlement européen** a adopté à une assez large majorité la directive réformant le droit d'auteur.

Un **soulagement** pour les éditeurs de presse, les auteurs et les artistes, qui pourront monnayer leurs œuvres vis-à-vis des géants de l'internet.

Ces derniers dénoncent une atteinte à la **liberté d'expression** et à l'accès à l'information.

Le **Parlement** va à présent **négoier** le texte avec la Commission et le Conseil.

**JEAN-FRANÇOIS SACRÉ**

Le Parlement européen a adopté à une assez large majorité (438 votes pour, 226 contre et 39 abstentions) la directive réformant le droit d'auteur. Le texte doit permettre aux propriétaires de contenus (éditeurs de presse, artistes...) d'être rémunérés pour l'exploitation de ceux-ci sur les plateformes numériques. Via la publicité, celles-ci tirent des revenus colossaux en agrégeant ces différents contenus sans rémunérer les ayants droit à leur juste valeur.

Et pourtant, ce vote n'allait pas de soi. Début juillet, les députés avaient rejeté le texte. Durant l'été, plus de 250 amendements ont été introduits.

La machine du lobbying a fait le reste. Si auteurs et éditeurs plaidaient pour leur survie, les géants du net défendaient, sous couvert de défense de la

liberté d'expression, le maintien de leur business model.

### ■ Quels sont les changements?

Pour rappel, deux articles faisaient polémique. Le 11 prévoit la création d'un droit voisin pour les éditeurs de presse qui s'estiment pillés de leurs contenus par les agrégateurs d'infos comme Google News ou Facebook. Il doit leur permettre de se faire rémunérer lors de la réutilisation en ligne de leurs contenus. Le texte prévoit cependant que le partage d'hyperliens échappe au droit voisin, tout comme l'ajout de mots individuels pour catégoriser un article.

L'autre article contesté, le 13, prévoit que les plateformes comme YouTube ou Facebook devront négocier des accords de licence avec les artistes. Faute de quoi, elle devront mettre en place des techniques permettant de détecter automatiquement des contenus protégés par le droit d'auteur (vidéos, films, clips...) afin de les retirer. Estimant qu'ils ne sont qu'hébergeurs de contenus postés par des utilisateurs et qu'ils n'en sont donc pas responsables, les géants du net refusaient de payer. Ils n'ont pas été entendus, mais le texte prévoit que les petites et micro-plateformes seront exemptées.

### ■ Quelles ont été les réactions?

«*Cette réforme ne concerne pas seulement la modernisation du droit d'auteur, mais la fonction fondamentale de nos démocraties, a déclaré un porte-parole des associations européennes des éditeurs de journaux et des magazines, ENPA et Emma. «C'est un premier pas vers une Europe forte qui défend les droits de ses citoyens, où la diversité culturelle et la créativité triomphent au sein d'un internet ouvert. L'Europe ne se laisse plus mener par le bout du nez par une poignée de puissants géants de la technologie et choisit de garantir à ses auteurs et à ses artistes la protection et la rémunération qui leur reviennent»*, a de son côté déclaré Carine Libert, CEO de

la Sabam, la première société d'auteurs de Belgique.

Du côté des moguls du web, le ton est tout autre. Le CCIA, lobby de l'industrie digitale, accuse le texte de «*saper la liberté d'expression et l'accès à l'information*», alors que le Beuc, le lobby européen des consommateurs, estime qu'il s'agit «*d'une mauvaise nouvelle pour les consommateurs*». Chez Google, le ton est officiellement plus soft: «*Nous avons toujours dit que plus d'innovation et la collaboration étaient le meilleur moyen de parvenir à un avenir durable pour les secteurs européens de l'information et de la création, et nous nous sommes engagés à poursuivre notre partenariat étroit avec ces industries*», indique un porte-parole. Traduction: les articles 11 et 13 sont inutiles.

### ■ Combien auteurs et éditeurs peuvent espérer percevoir?

Impossible à dire à ce stade. Les éditeurs vont devoir négocier avec les plateformes. En France, on évoque quelques centaines de millions d'euros pour la presse. C'est l'inconnue aussi du côté des auteurs. On sait que YouTube, filiale de Google, rétribue 18 fois moins ses artistes que Spotify et 95 fois moins qu'Apple Music. À ce jour, elle dépense environ 1 milliard en droits d'auteur, un chiffre à comparer aux 100 milliards de revenus publicitaires de Google en 2017. La réforme risque donc de coûter cher à Google.

### ■ Quelle est la suite?

Des discussions à huis clos entre représentants du Parlement européen, du Conseil et de la Commission vont être entamées avant de déboucher sur un texte de compromis. Ce document devra ensuite à nouveau être soumis au vote du Parlement. Idéalement, la directive devrait être adoptée avant la fin 2018 ou au plus tard avant les élections européennes de mai. Par la suite, il faudra attendre environ un an pour une retranscription dans les législations nationales.

**«L'Europe ne se laisse plus mener par le bout du nez par une poignée de puissants géants de la technologie.»**

**CARINE LIBERT**  
CEO DE LA SABAM



**CATHERINE ANCIAUX**

Secrétaire générale de LA PRESSE.be, association des éditeurs de journaux francophones et germanophone

## 1 Vous devez être satisfait de ce vote...

Oui, d'autant qu'il y avait beaucoup d'incertitudes sur son issue. Or le texte a obtenu une majorité très large. Cela donne une assise forte au Parlement alors qu'il va devoir à présent négocier le texte en trilogue avec la Commission et le Conseil.

## 2 Qu'est-ce qui a fait pencher la balance alors que deux mois plus

## tôt, le Parlement avait rejeté le texte?

Il y a eu un gros travail d'information dans les médias. Les éditeurs se sont aussi beaucoup impliqués. Cela a fait réfléchir les parlementaires qui ont compris que le maintien d'une presse financièrement solide était indispensable au bon fonctionnement d'une société démocratique. Pourtant, ils ont dû subir un lobbying incroyable des géants de l'internet avec des tweets en-

voyés d'Inde et des Etats-Unis (des régions pas vraiment concernées par le texte), et leurs boîtes mails inondées de milliers de courriers électroniques... On n'avait jamais vu ça!

## 3 Qu'espèrent les éditeurs sur le plan financier?

C'est trop tôt pour le dire. Le vote du jour n'est qu'une étape. Le texte doit encore être négocié par ailleurs et transposé dans les législa-

tions nationales. On peut imaginer que les éditeurs plus petits vont se regrouper, par exemple dans des sociétés de gestion de droits, pour négocier avec les plateformes. D'autres, plus grands, pourraient négocier individuellement. En Belgique, rien n'a été arrêté.

## 4 Ne craignez-vous pas un retour de bâton des plateformes sous forme de déréfècement de vos sites?

Elles l'ont déjà fait individuellement dans le passé avec certains sites en Belgique, en Espagne et en Allemagne. Elles vont sans doute défendre chèrement leur business model, mais il y aura désormais une législation européenne applicable dans tous les pays, ce qui donnera aux éditeurs une véritable position de négociation et freinera la capacité des plateformes à faire pression sur eux.